AM

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Kinshasa, le 16 Juillet 2026

N/Réf : LN/03/2026

Monsieur LUBAKU NTEBA Enseignant et délégué Syndical de l'EP3 KINTAMBO
Id.DINACOPE : 1212546

17 JUIL 2026 13h52'

EDU-NC CABIMINETAT
Reçu le 17 JUIL 2026
N°d'enreg. 5287
Par
Paraphe

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et garde des sceaux ;
- Son Excellence Madame la MINETAT, Ministre de l'éducation Nationale ;
- Monsieur le Président de la CNDH
- Camarade Secrétaire Général du SYNECAT

A Monsieur Le Procureur Général Près La Cour d'Appel de KINSHASA/GOMBE
à Kinshasa/Gombe

JKP pour dupo

PARQUET GENRAL / GOMBE
ACCUSE DE RECEPTION
Date: 17/07/26
N° 7249
Signature:

Objet : **PLAINTE contre Monsieur LOMPOLE EKILA Patrick Sous-proved de la sous province Educationnelle de KINTAMBO**

- **Pour spoliation et occupation illégale du complexe scolaire 1&3 KINTAMBO**
- **Vente de 250 bancs don de L'UNICEF et 250 autres bancs, biens de l'école.**
- **Pour faux témoignage, privation du travail et harcèlement.**

Monsieur le Procureur Général;

Par la présente, nous venons auprès de votre autorité porter plainte contre Monsieur LOMPOLE EKILA Patrick sous-proved de la sous-Province éducationnelle de l'EDUC-NC KINTAMBO.

En effet, Monsieur le sous-proved susnommé est à l'origine de la spoliation et occupation illégale du complexe scolaire I&II KINTAMBO situé dans la commune de KINTAMBO et de la vente des bancs, biens destinés au bon apprentissage des élèves.

Pour avoir dénoncé auprès des autorités l'occupation illégale et la spoliation dudit complexe par des boutiques, des dépôts, des églises, d'un garage et d'un immeuble en construction au sein de l'école EP1&3 KINTAMBO, je suis victime d'un faux témoignage, privation du travail et harcèlement auprès des Agents de l'ANR recrutés pour cette fin.

Monsieur le sous-proved jure à qui voudra l'entendre que je dois être révoqué pour motif de viol d'une fille, un motif monté de toute pièce pour le besoin de la cause, il a en outre recruté quelques Agents de

l'ANR pour m'empêcher de poursuivre mon travail au sein de l'école au préjudice des élèves de ma classe.

Il vient de me remplacer par un autre Enseignant pendant que nous sommes en période de congé pour me faire souffrir et faire souffrir ma modeste famille, en violation des textes qui régissent les Agents de l'Etat. Tout ceci constitue des violations et atteintes graves à mes droits.

Il a suspendu injustement le Directeur Chef d'Etablissement de cette même école Monsieur KAMENGA parce que celui-ci a refusé de faire un faux témoignage tel qu'il le lui a demandé. Il s'emploie aussi à le faire partir car il venait de le faire remplacer par un intérimaire qui a accepté de faire sa volonté.

Monsieur le Procureur Général,

Le Ministre d'Etat, Ministre de la justice et Garde des sceaux a recommandé la dénonciation de tous les abus contre les biens publics de l'Etat, et je me suis senti interpellé au regard de ce qui se passe dans cette école. Et je crois qu'en tant que délégué Syndical, et lanceur d'alerte, je ne pouvais pas subir le drame que je traverse actuellement.

Monsieur le Procureur Général,

Les actes posés par cette autorité : spoliation et occupation illégale du site de l'Etat, recours au faux témoignage, tentative de privation de salaire, harcèlement sont des faits prévus et punis par les lois de la République.

Je recours à votre autorité publique au regard des pouvoirs vous conférés pour obtenir justice, protection et réparation.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Monsieur LUBAKU NTEBA
MYNHOS

Enseignant du Primaire